

ADRESSE
AUX ORGANISATIONS DE LA CGT

Le Comité Confédéral National, composé des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales, réuni les 2 et 3 février, a délibéré sur les enjeux européens et, plus particulièrement, sur sa position concernant le référendum sur le projet de Traité Constitutionnel Européen.

Je prend acte de sa déclaration tout en désapprouvant le processus et la démarche qui caractérisent ses décisions. Je les considère en rupture avec nos orientations de congrès sur plusieurs points essentiels qui ont été largement approuvés jusqu'ici par les syndiqués de la CGT.

Les débats et les votes du CCN mettent en évidence de graves carences en matière de démocratie interne et de respect des règles de vie commune entre les organisations qui composent la CGT.

La Commission Exécutive Confédérale, qui se réunit mardi 8 février, devra tirer les enseignements de cette situation.

Bernard THIBAUT
Secrétaire Général de la CGT

Montreuil, le 3 février 2005